

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 mars 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 25 mars 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/16

Objet : renouvellement des locations des terres communales

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 4111-1 et suivants et R. 411-1 et suivants

Vu les délibérations en date des 19 décembre 1996, 20 mars 1998, 9 novembre 2001 relatives au renouvellement des locations des terres communales ;

Vu les conventions signées le 13 novembre 2011 et le 10 octobre 1997 pour une durée de neuf années entre la commune et Monsieur Frédéric HEYD ;

Vu la convention signée le 15 septembre 1998 pour une durée maximum de neuf années entre la commune et Madame Marie-Lina STIEBER ;

Considérant que les baux avaient été signés pour une période de neuf années ; qu'il y a lieu de les renouveler ;

Considérant que Monsieur Frédéric HEYD est décédé ; que son fils Monsieur René HEYD a repris l'exploitation agricole ; que c'est avec lui qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention ;

Considérant que Madame Marie-Lina STIEBER est retraitée, que son fils Monsieur Jean-Luc STIEBER a repris l'exploitation agricole ; que c'est avec lui qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention ;

Considérant qu'un aménagement foncier est en cours et qu'un remembrement doit avoir lieu durant l'année 2012 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents ;

DECIDE de contracter de nouvelles conventions pour deux années consécutives à compter de la signature des baux selon les modalités suivantes :

- avec Monsieur René HEYD, domicilié au 91, rue du Bitzen à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) ; parcelle cadastrée section 18, n° 98, d'une contenance de 60,89 ares au lieu-dit « Lerchenberg » ; loyer annuel de 0,76 € l'are, loyer qui sera annuellement révisable selon l'indice des fermages publié en octobre de chaque année ;
- avec Monsieur René HEYD, domicilié au 91, rue du Bitzen à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) ; parcelle cadastrée section 16, n° 270, sur la surface libre de buissons et d'arbustes d'une contenance environ de 50 ares au lieu-dit « GENDNER » ; loyer annuel de 0,56 € l'are, loyer qui sera annuellement révisable selon l'indice des fermages publié en octobre de chaque année ;
- avec Monsieur Jean-Luc STIEBER, domicilié au 5, rue Principale à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin), parcelle cadastrée section 18, n° 128 mais seulement pour une surface de 14 ares, au lieu-dit « Judengasse » ; loyer annuel de 0,57 €, loyer qui sera annuellement révisable selon l'indice des fermages publié en octobre de chaque année ;

AUTORISE le maire à signer les conventions pour le compte et au nom de la commune.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 mars 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2011.

Le Maire
Alain NORTH